

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 février 2018

Présents : Pierre DESPRÉS, Maire – Elisabeth GUIHENEUX, Jean-Michel ROUSSEAU, Yvan MARSOLLIER, Annie BOUSSEAU, Noëlle BESNARD, Amand LETORT, Aymeric MASSIET du BIEST, adjoints - Pierre MOUEZY, Martine MIGOT, Loïc MARSOLLIER, Thérèse SAUDRAIS, Martine LEGRAS, Brigitte GARDAN, Olivier DESPREZ, Antoine GEFFRAY, Marylène DOINEAU, Jean-Charles MOREAU, Katia BONNANT, Mathieu VINCENT

Pouvoirs : Françoise GAULTIER pouvoir à Noëlle BESNARD – Marie-Christine MORIN pouvoir à Pierre MOUEZY - Pascal ODY pouvoir à Marylène DOINEAU – Sandrine DYLLIS pouvoir à Thérèse SAUDRAIS

Absents : Eric MARTIN - Catherine GOUBIN – Laurent QUICHON

Mme Thérèse SAUDRAIS a été élue secrétaire de séance.

Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal –

Le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite modifier la délibération n° 2017 – 122 du 28 septembre 2017 relative à la cession de terrain à la société Traiteur de Paris afin de lui permettre de réaliser son extension. En effet, il avait été décidé de vendre le terrain avec le hangar. Or celui-ci a été vendu indépendamment. Il propose de rajouter ce point à l'ordre du jour de la présente réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DECIDE de rajouter ce point à l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal.**

APPROBATION du procès-verbal de la précédente réunion -

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion.

DÉCISION –

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte de la décision qu'il a prise dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance, et qui concerne un avenant n° 10 à la convention du 25 novembre 2008 fixant les conditions techniques, administratives et financières du traitement des boues de la station d'épuration avec la Société Armoricaïne de Valorisation Energétique (SAVE) pour l'année 2018

Le conseil municipal prend acte de la décision prise par le Maire dans le cadre de sa délégation.

FINANCES – Comptes administratifs 2017 –

M. DESPRES Pierre, Maire, a quitté la salle pour ces délibérations au moment du vote du Conseil Municipal.

Mme Elisabeth GUIHENEUX, adjointe en charge des finances et du personnel communal, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de l'exercice 2017 dressés par M. DESPRÉS Pierre, Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE le compte administratif 2017 des budgets suivants :**
 - **Budget principal,**
 - **Assainissement,**
 - **SPIC Panneaux photovoltaïques,**
 - **Lotissement du Pavé Saint Jean,**
 - **ZAC des Fontaines,**
 - **Lotissement Domaine de la fontaine couverte.**

FINANCES – COMPTES de GESTION 2017 dressés par le Trésorier –

Le Maire présente les comptes de gestion dressés par le Trésorier qui sont en tous points identiques aux comptes administratifs.

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTE, à l'UNANIMITÉ, les comptes de gestion des budgets suivants :**
 - **Budget principal,**
 - **Assainissement,**
 - **SPIC Panneaux photovoltaïques,**
 - **Lotissement du Pavé Saint Jean,**
 - **ZAC des Fontaines,**
 - **Domaine de la fontaine couverte.**

FINANCES – Budgets - Affectation des résultats –

Le Maire indique qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats des différents budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DECIDE de procéder à l'affectation des résultats des budgets suivants :**
 - **Budget principal**
 - **Assainissement,**
 - **SPIC Panneaux photovoltaïques,**
 - **Lotissement du Pavé Saint Jean,**
 - **ZAC des Fontaines,**
 - **Lotissement de la fontaine couverte.**

FINANCES – Budget 2018 - Débat d'orientations budgétaires –

Le Maire indique que, comme chaque année, le conseil municipal doit prendre acte de la présentation du débat d'orientations budgétaires.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE des orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires 2018 pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes.**

FINANCES – Vote des taux des contributions directes –

Le Maire rappelle que les taux n'avaient pas évolué entre 2007 et 2014. En 2015, ils ont été augmentés de 2 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DECIDE de maintenir les taux des taxes pour 2018, à savoir :**

• TAXE d'HABITATION	12,51 %
• FONCIER BATI	14,60 %
• FONCIER NON BATI	37,30 %

FINANCES - SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS –

Le Maire laisse la parole à Jean-Michel ROUSSEAU, adjoint à la jeunesse, aux sports et aux loisirs, pour la présentation de ce dossier. Il indique que, comme chaque année, il convient de voter les subventions attribuées aux associations et organismes divers. Celles-ci concernent les catégories suivantes :

- Associations sportives (sports compétition)
- Associations sportives (sports loisirs)
- Autres associations
- Associations scolaires et parascolaires (dont subventions versées pour l'école La Providence).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VOTE les subventions aux associations,**
- **PRECISE que la dépense sera inscrite au budget primitif 2018 – article 6574.**

MARCHÉS PUBLICS – ILOT RUE D'ANJOU - AVENANT POUR MISSION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ AVEC ARCOOS –

Le Maire indique que la mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé) concernant le projet immobilier de la rue d'Anjou est arrivée à son terme le 31 décembre 2017. Compte tenu de l'avancement du chantier, il convient de prolonger cette mission pour une durée de 3 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE le Maire à signer un avenant de 657,81 € HT avec le Cabinet ARCOOS dans le cadre de la mission Sécurité et Protection de la Santé pour le projet immobilier de la rue d'Anjou.**

MARCHÉS PUBLICS – Aménagements trottoirs rue du Portail et faubourg de Rennes –

Le Maire laisse la parole à Amand LETORT, Adjoint en charge de la voirie, des espaces verts et du jardin public, pour la présentation de ce dossier. Il précise que 6 offres ont été réceptionnées pour l'aménagement des trottoirs de la rue du Portail et du faubourg de Rennes.

Il indique que les travaux devraient débuter au printemps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE l'offre de l'entreprise PIGEON TP d'un montant de 149 795 € HT avec l'option pour la création d'un plateau faubourg de Rennes d'un montant de 29 250 € HT dans le cadre des travaux d'aménagements des trottoirs de la rue du Portail et du faubourg de Rennes,**
- **AUTORISE le Maire à signer le marché avec ladite entreprise.**

MARCHÉS PUBLICS – Assainissement secteur des Fontaines –

Le Maire laisse la parole à Amand LETORT, Adjoint en charge de la voirie, des espaces verts et du jardin public, pour la présentation de ce dossier. Il précise que 2 offres ont été réceptionnées pour les travaux d'assainissement du secteur des Fontaines pour la création d'un réseau séparatif et d'un réseau d'eaux usées.

Il indique que les travaux devraient débiter au printemps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE l'offre de l'entreprise PLANÇON - BARIAT d'un montant de 368 253 € HT dans le cadre des travaux d'assainissement du secteur des Fontaines,**
- **AUTORISE le Maire à signer le marché avec ladite entreprise.**

MODIFICATION DES STATUTS DE VITRÉ COMMUNAUTÉ - Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) –

Le Maire indique que le Conseil Communautaire a délibéré le 15 décembre dernier sur une nouvelle modification des statuts de Vitré Communauté liée au transfert de la compétence obligatoire en matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **EMET un avis favorable à cette proposition,**
- **MANDATE le Maire pour en informer les services de Vitré Communauté.**

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2017-122 du 28 SEPTEMBRE 2017 – CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE TRAITEUR DE PARIS –

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier la délibération n° 2017 – 122 du 28 septembre 2017 relative à la cession de terrain à la société Traiteur de Paris afin de lui permettre de réaliser son extension. En effet, il avait été décidé de vendre le terrain au prix de 6 € le m² et de céder également un hangar présent sur le terrain. Ce hangar ayant été vendu à un tiers il conviendrait de revoir les conditions de la vente qui finalement ne porte que sur le terrain pour une surface mesurée par le géomètre à 6 707 m². En outre, une partie du bâtiment acquis à la SCI des Primevères (Ex. HAUTOBOIS) est occupé de façon temporaire par la société Traiteur de Paris pour du stockage pendant la réalisation de leur extension. Il est proposé de facturer cette location au prix de 18 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **PRÉCISE que la vente à la société Traiteur de Paris est confirmée au prix de 6 € le m², conformément à l'avis de France Domaine du 3 octobre 2017,**
- **VALIDE le montant de la location à 18 000 €,**
- **AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

ANIMATIONS –

Le Maire laisse la parole à Noëlle BESNARD, adjointe à la culture, à l'animation et à l'information, ainsi qu'à Jean-Michel ROUSSEAU, adjoint aux jeunes, aux sports et aux loisirs, pour la présentation de ce dossier.

Elle présente les différentes animations proposées, à savoir

- spectacles pour les écoles le 8 juin
- spectacles pour la population le 16 juin
- Fête de la musique en soirée le 16 juin avec deux groupes de musiciens.

Jean-Michel ROUSSEAU, quant à lui, précise qu'une chasse aux œufs de Pâques pour les enfants de grande section de maternelle au CM2 aura lieu le dimanche 1^{er} avril à 16 heures 30 au jardin public.

Il demande la participation d'élus afin d'encadrer cette animation.

QUESTIONS DIVERSES -

A l'issue de la séance, les élus abordent des questions sur la vie communale.

Séance levée à 23 heures

La Secrétaire de séance,
Thérèse SAUDRAIS



Le Maire,
Pierre DESPRÉS

